

Comités 2020-2021

(Autres que les comités du conseil d'administration)

Mandat du comité

Les comités de football avec contacts et de football sans contact de Football Canada sont responsables de superviser les programmes et les politiques liés aux trois disciplines du football, notamment, mais sans s'y limiter, sur les questions relatives à la haute performance, aux entraîneurs, aux compétitions, aux athlètes, aux officiels, aux règlements et à la sécurité.

Les comités créent et proposent de nouvelles politiques, ou encore des modifications ou des ajouts à ces politiques au conseil d'administration. Aucune décision sur les recommandations budgétaires ne sera finalisée jusqu'à ce qu'elles soient examinées et approuvées par le comité des finances et/ou par le bureau de Football Canada. Aucune décision sur les recommandations portant sur la gouvernance ne sera finalisée jusqu'à ce qu'elles soient examinées et approuvées par le comité de gouvernance et/ou par le bureau de Football Canada.

Responsabilités

Les responsabilités du comité de programme de football avec contacts et de football sans contact peuvent comprendre :

- L'examen des règlements
- L'examen des politiques de sécurité
- La surveillance des programmes en place
- L'identification d'écarts en vue d'élaborer de nouveaux programmes
- L'activation et la surveillance des sous-comités, au besoin
- La communication avec les organismes provinciaux de sport

Composition et votes

Composition

- Un(e) délégué(e) de chaque membre
- Représentant(e) du personnel de Football Canada
- Deux représentants du conseil d'administration de Football Canada
- Un(e) président(e) du comité

Vote

- Chaque délégué(e) de membre reçoit un (1) vote
- Les représentants du conseil d'administration reçoivent un (1) vote chacun
- Le/la représentant(e) personnel de Football Canada et le/la président(e) du comité ne détiennent pas de vote.

Note : En cas d'égalité, le/la président(e) du comité peut voter pour trancher sur une question.

Président(e) du comité

- Le/la président(e) sera nommé(e) par les membres de Football Canada à l'Assemblée générale annuelle
- Le/la président(e) représentera un organisme provincial de sport
- Le/la président(e) servira un mandat de deux (2) ans

Note : Si le/la président(e) du comité ne peut pas exécuter les tâches nécessaires exigées du (de la) président(e) ou qu'il/elle ne le fait pas, le conseil d'administration lui demandera de quitter son poste.

Mandats au sein du comité

Football Alberta	Fin du mandat en 2021
Ligue canadienne de football	Fin du mandat en 2021
Football Newfoundland & Labrador	Fin du mandat en 2021
Football Nova Scotia	Fin du mandat en 2021
Ontario Football Alliance	Fin du mandat en 2021
Football Saskatchewan	Fin du mandat en 2021
BCPFA	Fin du mandat en 2022
Football Manitoba	Fin du mandat en 2022
Football Québec	Fin du mandat en 2022
Football Nouveau-Brunswick	Fin du mandat en 2022
Football PEI	Fin du mandat en 2022

Note : Quand la première série de mandats arrive à échéance, le/la représentant(e) de chaque organisme membre servira un mandat de deux (2) ans à l'exception des membres associés dont le mandat est renouvelé sur une base annuelle.

Fréquence des réunions et mode de rencontre

- Les réunions du comité de football avec contacts se dérouleront chaque deuxième jeudi aux deux mois
- Les réunions du comité de football sans contact se dérouleront chaque troisième jeudi aux deux mois
- Les réunions se feront par vidéoconférence sur Zoom, ou sur une plateforme équivalente.

Quorum

- Le comité est composé de 12 membres votants
- Le quorum sera composé de quatre membres votants présents

Ressources

- Membre du personnel de Football Canada (contacts) – Aaron Geisler
- Membre du personnel de Football Canada (sans contact) – Jamie Geisler

Rapports

- Le/la président(e) du comité produira un résumé aux membres du conseil d'administration présents et au directeur général ou à la directrice générale en temps opportun.

Sous-comités

Mandat du sous-comité

Les sous-comités de football avec contacts et de football sans contact de Football Canada sont responsables de superviser des secteurs spécifiques désignés par les comités de football avec contacts et de football sans contact. Ces comités auront pour tâche d'exécuter du travail dans ces secteurs spécifiques puis de présenter leur rapport aux comités principaux en plus de soumettre des recommandations à des fins d'approbation. Les sous-comités couvriront les secteurs suivants, mais sans s'y limiter :

- Compétitions
- DLTA
- Entraîneurs
- Développement du football féminin
- Développement des officiels
- Règlements
- Haute performance
- Développement du football au sein des Premières nations
- Sécurité

Le/la président(e) du sous-comité peut être choisi(e) au sein du sous-comité à moins d'avoir déjà été nommé(e) par le conseil d'administration. Le/la président(e) est responsable de présenter un rapport au président ou à la présidente et au (à la) représentant(e) du personnel du comité de football avec contacts et/ou de football sans contact. Les rapports doivent être soumis au moins sept (7) jours avant la tenue d'une rencontre du comité de football avec contacts ou de football sans contact. Veuillez consulter la section « Rapport » à la fin de ce document de politique pour les détails au sujet des rapports.

Responsabilités

Les sous-comités sont responsables d'examiner les politiques et les programmes et de fournir des recommandations aux comités de football avec contacts et de football sans contact. Sur des projets exigeants des aperçus, une consultation ou l'élaboration de points sur des questions budgétaires, le sous-comité peut soumettre des dossiers au comité des finances. Sur des projets exigeant des aperçus, une consultation ou l'élaboration de points sur des questions de gouvernance, le sous-comité peut soumettre des dossiers au comité de la gouvernance.

Les secteurs prioritaires peuvent comprendre :

- L'examen de règlements
- L'examen de politiques
- La surveillance de programmes en place

- L'identification d'écarts dans les programmes
- La proposition de nouveaux programmes

Composition et votes

Composition

Les sous-comités seront de tailles différentes. Il est recommandé que la composition de sous-comités soit d'au moins cinq personnes, mais pas plus de 12 personnes, en plus du président ou de la présidente. Les comités seront composés de membres du conseil d'administration et des OPS ainsi que d'experts.

- Représentant(e) du personnel de Football Canada
- Membres et experts
- Un ou deux représentant(e)(s) du conseil d'administration de Football Canada
- Un(e) président(e) de comité

Vote

- Chaque délégué(e) de membre reçoit un (1) vote
- Les représentants du conseil d'administration reçoivent un (1) vote chacun
- Le/la représentant(e) personnel de Football Canada et le/la président(e) du comité ne détiennent pas de vote.

Note : En cas d'égalité, le/la président(e) du comité peut voter pour trancher sur une question.

Président(e) du comité

- Le/la président(e) sera choisi(e) par les membres du comité
- Le/la président(e) servira un mandat de deux (2) ans

Note : Si le/la président(e) du comité ne peut pas exécuter les tâches nécessaires exigées du (de la) président(e) ou qu'il/elle ne le fait pas, on lui demandera de quitter son poste.

Mandats au sein du comité

BCPFA	Fin du mandat en 2021
Ligue canadienne de football	Fin du mandat en 2021
Football Manitoba	Fin du mandat en 2021
Football Québec	Fin du mandat en 2021
Football Nouveau-Brunswick	Fin du mandat en 2021
Football PEI	Fin du mandat en 2021
Football Alberta	Fin du mandat en 2022
Football Saskatchewan	Fin du mandat en 2022
Ontario Football Alliance	Fin du mandat en 2022
Football Nova Scotia	Fin du mandat en 2022
Football Newfoundland & Labrador	Fin du mandat en 2022

Fréquence des réunions et mode de rencontre

- Les réunions du sous-comité se dérouleront aux deux mois, ou au besoin
- Les réunions se feront par vidéoconférence sur Zoom, ou sur une plateforme équivalente.

Quorum

- Pour que le quorum soit établi, trois membres votants doivent être présents

Procuration du conseil d'administration

- Si un membre du conseil n'est pas en mesure d'assister à une réunion du sous-comité, le/la vice-président(e) de Football Canada a la possibilité de siéger à la réunion du sous-comité par procuration.
- À moins que le/la président(e) figure comme membre du comité ou du sous-comité, il ou elle ne peut pas servir par procuration pour un membre du conseil qui est absent. En vertu des règlements et des politiques, le/la président(e) peut assister à n'importe laquelle des réunions de comité ou de sous-comité comme membre d'office.
- Il n'y a pas de procurations pour les autres membres au sein des comités ou des sous-comités.

Rapports

- Le/la président(e) du comité/sous-comité offre un résumé des points pertinents aux présidents du comité de football avec contact ou de football sans contact et aux membres du conseil présents ainsi qu'au directeur général ou à la directrice générale en temps opportun.
- Il peut y avoir un point pour lequel le comité/sous-comité désire obtenir l'avis du comité des finances ou de la gouvernance. Le/la président(e) du comité/sous-comité présentera un résumé des points pertinents aux présidents des comités des finances et de la gouvernance en plus du directeur général ou de la directrice générale en temps opportun, et cela avant la tenue de rencontres clés.